

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2024-103

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2024

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2024-04-09-00004 - Arrêté en date du 09 avril 2024 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses chorus DT. (3 pages)	Page 3
26-2024-04-09-00002 - Arrêté en date du 09 avril 2024 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire dans l'application chorus coeur. (2 pages)	Page 7
26-2024-04-09-00003 - Arrêté en date du 09 avril 2024 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire dans l'application chorus formulaire. (3 pages)	Page 10

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2024-04-09-00004

Arrêté en date du 09 avril 2024 portant
subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des dépenses
chorus DT.



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 09 AVRIL 2024
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DES DEPENSES CHORUS DT

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 Août 2023 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-12-05-00005 en date du 05 décembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental ;

Vu l'arrêté n°26-2023-12-05-00004 en date 05 décembre 2023 du portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs du SGCD ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Sont habilités en qualité de gestionnaires valideurs départementaux CHORUS DT les agents dont la liste suit :

BOP 354	Valideur à la commande	Valideur pour le paiement
MOUNIER Nathalie	x	x
DELAYGUE Gisèle	x	x
CORONNEL Dominique	x	x
LEPOINT Irène	x	x
POMIER Alexandre	x	x
DUCLOS Isabelle	x	x
GILLOUIN Danielle	x	x
GASIERO Denis	x	
CHEVRIER Agnès	x	
BOURGEAT Isabelle	x	
VAN ZELE Virgile	x	
CHAUVET Sylvie	x	
PLOMB Valérie	x	
FERNANDEZ Sabina	x	

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la gestion des frais de déplacement pour le budget opérationnel du programme 354.

Ces agents sont chargés de traiter dans l'application Chorus-DT toutes demandes d'ordre de mission et ou toutes demandes d'états de frais.

La délégation de signature doit s'exécuter dans le respect du dispositif de validation des actes, conformément aux profils définis pour chacun des agents.

Article 3 : L'arrêté 26-2023-01-12-00002 du 12 janvier 2023 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses chorus DT est abrogé.

Article 4 :Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 09 avril 2024

Pour le Préfet et par délégation ,
Le Directeur du Secrétariat Général
Commun Départemental

-signé-

Jean DE BARJAC

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2024-04-09-00002

Arrêté en date du 09 avril 2024 portant
subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire dans l'application
chorus coeur.



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 09 AVRIL 2024
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS CŒUR

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 Août 2023 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ; ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-12-05-00005 en date du 05 décembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean de BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-12-05-00004 en date du 05 décembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Sont habilités à intervenir pour l'application chorus cœur les agents ci-après :

NOM	PRENOM
TURC	Corinne
DUCLOS	Isabelle
POMIER	Alexandre
CORONNEL	Dominique
BELMONT	Patricia
LEPOINT	Irène
GIRARD	Laurence
BAYART	Isabelle
GILLOUIN	Danielle
CHASSOULIER	Agnès
CHAREYRON	Françoise

Article 2 : Sont désignés les agents ci dessus pour intervenir dans l'application Chorus cœur dans le respect des instructions reçues du directeur du SGCD.

Article 3 : L'arrêté 26-2023-01-12-00004 du 12 janvier 2023 est abrogé.

Article 4 :Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 09 avril 2024

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur du Secrétariat Général
Commun Départemental

-signé-

Jean DE BARJAC

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2024-04-09-00003

Arrêté en date du 09 avril 2024 portant
subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire dans l'application
chorus formulaire.



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ N° _____ EN DATE DU 09 AVRIL 2024
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS FORMULAIRE

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 Août 2023 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ; ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-12-05-00005 en date du 05 décembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté n° 26-2023-12-05-00004 en date du 05 décembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

ARRÊTE

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 1 : : Sont habilités pour saisir, valider les demandes d'achats ou de subventions ainsi que faire le service fait :

Sur le BOP 354, BOP 216

Nom	saisie	Validation
POMIER Alexandre	x	x
DUCLOS Isabelle	x	x
GILLOUIN Danielle	x	x
MOUNIER Nathalie	x	x
DELAYGUE Gisèle	x	x
CORONNEL Dominique	x	x
LEPOINT Irène	x	x
BELMONT Patricia	x	x
GIRARD Laurence	x	x
BAYART Isabelle	x	x
VARTANIAN Sonia	x	x
CHASSOULIER Agnès	x	x
CHAREYRON Françoise	x	x

Sur les BOP 723,362, 363 et 349

Nom	saisie	validation
CHASSOULIER Agnés	x	x
CHAREYRON Françoise	x	x
CORONNEL Dominique	x	x
BELMONT Patricia	x	x

Sur les BOP 216, 176, 134, 148, 215, 217, 206,155 et 124 pour l'action sociale

Nom	Saisie	validation
TERRAIL Doris	x	x
BRANCHE Nathalie	x	x
DAMIRON Corinne	x	x
BOUDOUX Magali	x	x
CORONNEL Dominique	x	x

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la saisie et validation des demandes d'achats, de subventions ainsi que pour faire le service fait dans le respect des instructions reçues du directeur du SGCD.

Article 3 : L'arrêté 26-2023-01-13-00001 du 13 janvier 2023 est abrogé.

Article 3 :Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 09 avril 2024

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur du
Secrétariat Général Commun Départemental

-signé-

Jean de BARJAC